



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire
Madame C. COLIN,
Messieurs G. DUPUIS, J. HACQUARD,
Messieurs D. HOUSSAYE, F. VIEUX, A. DULONDEL,
Messieurs E. WENGLER, M. AGUEZZAÏLOU,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Madame M-T LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents :

Monsieur P. CHIAPELLO qui avait donné procuration à Monsieur B. HURAY.
Monsieur P. ADAM qui avait donné procuration à Madame C. COLIN.
Monsieur D. MICHEL qui avait donné procuration à Monsieur J-L ROMET.
Madame D. DAVID qui avait donné procuration à Madame V. DELABRIERE.
Monsieur L. MANIFEL

Secrétaires de séance : Madame M-T LANGLET et Monsieur D. HOUSSAYE.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 05 Septembre 2011.

Nombre de Conseillers : 20
En exercice : 20
Votants : 19

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2011 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2011 est approuvé tel que présenté.

II) Réhabilitation de l'école Maurice GENEVOIX en école Maternelle de 7 classes :

a) Présentation du plan :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan du projet des travaux de réhabilitation de l'école Maurice GENEVOIX en école Maternelle de 7 classes.

Il rappelle que ces travaux bénéficient d'une subvention au titre de la DETR et que le Conseil Général considère la demande de subvention comme prioritaire pour la pré-programmation 2012 des projets structurants.

Le Conseil Général a donné son accord pour le démarrage de ces travaux, mais que cet accord ne préjugait pas de la décision qui sera prise par la commission permanente.

Monsieur le Maire, Messieurs CHIAPELLO, HURAY, KUHN, MANIFEL, DELACOUR et Madame DELABRIERE constituent les membres de la commission qui participera aux réunions de chantier.

Puis, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la programmation des travaux de réhabilitation comme suit :

15 Septembre	⇒	dépôt du permis de construire
Fin Septembre	⇒	bilan thermique et documents de consultation des entreprises
14 Octobre	⇒	appel d'offres, établissement du cahier des clauses administratives, acte d'engagement
7-10 Novembre	⇒	ouverture des plis
Vers le 15 Novembre	⇒	obtention du permis de construire
20 Novembre	⇒	analyse des offres et décision finale
Vers le 21 / 25 Novembre	⇒	réunion du Conseil Municipal pour l'acceptation des offres
Mi-Décembre	⇒	préparation du chantier
Environ le 20 Janvier 2012	⇒	1 ^{er} coup de pelle

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Pierre DELACOUR qui est revenu pendant ses congés pour l'étude des réseaux avec Monsieur Christian MANIERE, architecte.

Madame DELABRIERE informe le Conseil Municipal que les travaux seront réalisés de sorte que le bâtiment soit en basse consommation et que les couleurs extérieures rappelleront celles de l'école Louise MICHEL.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au chantier s'effectuera par la rue aux Ormes.

b) Résultat de la consultation pour le contrôle technique, le SPS, le bilan thermique, amiante et saturnisme.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la commission d'appels d'offres comme suit :

Contrôle technique :

L'offre des établissements DEKRA, chiffrée à 6.912,88 Euros TTC.

Mission SPS :

L'offre des établissements DEKRA chiffrée à 3.034,25 Euros TTC.

Bilan saturnisme, amiante et thermique des existants :

L'offre du cabinet LEBOUTEILLER chiffrée à 1.950,00 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord aux propositions précitées de la commission d'appels d'offres.

III) Option pour une bibliothèque – médiathèque, tête de réseau :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commission a travaillé sur le projet de bibliothèque – médiathèque tête de réseau, qui serait installée dans l'ancienne école ménagère. Il indique que la commune a été relancée pour assurer la tête de réseau pour le secteur de la Vallée de l'Andelle.

Le fait d'être tête de réseau présente plus d'avantages que d'inconvénients.

Au niveau avantage, la demande de subvention serait prioritaire et le Conseil Général financerait 50 % de la rémunération d'un agent supplémentaire.

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal se prononce sur le projet de bibliothèque – médiathèque, lequel engendrera la création d'un demi-poste supplémentaire.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 31 Août de la commission chargée du projet de la bibliothèque – médiathèque.

Dans le cadre de ce projet, tous les domaines d'activités culturelles seraient développés à l'attention des différents publics de la commune. La surface passerait de 60 m² à 300 m².

L'un des objectifs consistera à augmenter le nombre d'adhérents.

Concernant le nouveau poste, pour la partie financée par le Conseil Général, l'agent assurerait entre autres, la coordination entre les bibliothèques, établirait des statistiques, organiserait et accueillerait des réunions.

Au titre du financement communal, cet agent initierait les projets communs et participerait au développement culturel.

Pour l'aide au financement des travaux de réhabilitation de l'école ménagère en bibliothèque – médiathèque, Monsieur le Maire escompte une subvention du Conseil Général à hauteur de 40 % et au titre de la DETR (Etat) une subvention de 40 %.

Il pense être bien soutenu pour ce projet par la bibliothèque départementale de prêts (BDP) et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Monsieur HOUSSAYE demande quel serait le calendrier prévisionnel.

Monsieur le Maire fait part que dans un premier temps, il faudra établir un cahier des charges avec le soutien de Madame France de BOURGUIGNON, Directrice de la BDP.

Le Conseil Général propose à la commune les services gratuits de la société EAD pour une étude de définition relative à ce projet.

En 2012, la commune pourra solliciter un architecte pour travailler sur le projet.

Une convention serait établie avec le Conseil Général portant sur la création d'une médiathèque tête de réseau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite que la commune de Romilly sur Andelle s'engage à la réalisation d'une bibliothèque – médiathèque avec le statut de tête de réseau pour le secteur de la Vallée de l'Andelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour réaliser à Romilly sur Andelle une bibliothèque – médiathèque, tête de réseau pour le secteur de la Vallée de l'Andelle.

Monsieur le Maire fait part que la commune de Breteuil sur Iton, d'environ 3000 habitants, inaugurer sa bibliothèque – médiathèque tête de réseau le 29 Octobre prochain.

IV) Taxe sur la consommation d'électricité :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Préfecture avait demandé que la commune se prononce sur la taxe de consommation finale d'électricité. Il a donc inscrit ce point à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal.

Quelques jours plus tard, il a reçu un courrier du S.I.E.G.E. lui indiquant que la commune avait délégué la compétence électricité au S.I.E.G.E. qui en Comité Syndical a appliqué le coefficient multiplicateur de 1,08 actualisable chaque année.

Considérant cette délégation, le Conseil Municipal n'a pas à se prononcer.

V) Dénomination du chemin qui relie la rue de la Planquette au collège :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer le chemin qui mène au collège : la Sente du collège.

Il indique que le S.I.E.G.E. a réalisé des travaux d'illumination de ce chemin avec l'implantation de quatre candélabres.

Monsieur AGUEZAILLOU propose que ce chemin soit dénommé au nom d'un coureur cycliste et propose le nom de Raymond POULIDOR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour la Sente du Collège, 1 voix pour la Sente Raymond POULIDOR, arrête le nom du chemin qui mène rue de la Planquette au collège, la Sente du Collège.

VI) Cession à l'euro d'une parcelle de terrain derrière la bâtiment des services techniques municipaux rue Neuve :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ériger un mur à l'arrière du bâtiment des services techniques municipaux rue Neuve afin d'éviter l'accès à ce bâtiment par la cour face aux établissements OMNES Loisirs.

Il fait part que la propriétaire de ce terrain, Madame HAUSPIE Marie-Thérèse, est disposée à le céder à l'euro.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour acquérir à l'euro le terrain propriété de Madame HAUSPIE / ZAHN Marie-Thérèse, section AH n° 490 d'une superficie de 1a 69 ca,

- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur B. HURAY, Maire Adjoint, à signer chez Maître PRIEUR, Notaire à Pont de l'Arche, l'acte de cession et toutes les pièces relatives à cette cession.

VII) Organisation d'obsèques civiles :

Monsieur le Maire invite les conseillers sur la réflexion de la mise à disposition d'une salle aux fins d'y organiser des obsèques civiles.

Il fait part que de nombreuses communes de la Vallée de l'Andelle ont déjà pris une délibération pour cette mise à disposition.

Il indique qu'il a fait part de ce point de l'ordre du jour à des membres du Conseil Paroissial.

Il s'interroge sur les frais que cela occasionnerait si le Conseil Municipal y est favorable, cette mise à disposition serait gratuite jusqu'à la fin de l'année et une réflexion devra être portée sur une participation.

Monsieur CHIVOT fait part que cette mise à disposition devra prendre en compte les réservations des salles effectuées au préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord de principe pour mettre à la disposition des familles qui le souhaitent, une salle pour l'organisation d'obsèques civiles, ceci selon la disponibilité de nos salles.

VIII) Questions diverses :

a) Remboursement à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'un immeuble :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ancienne municipalité avait sollicité l'E.P.F. pour acquérir au prix de 65.903,56 Euros HT le terrain cadastré section AH n° 491 d'une contenance de 2 ares 54 ca où se trouve implanté un bâtiment à côté des services techniques municipaux rue Neuve.

Par courrier en date du 12 Septembre 2011, l'E.P.F. signale que la commune s'était engagée à racheter cet immeuble dans un délai de 5 ans soit en 2012.

Monsieur le Maire s'interroge sur le prix de cet immeuble vu l'état dans lequel il se trouve, des travaux très importants à y réaliser. De surcroît, la commune devra supporter les différents diagnostics.

Il fait part que l'ancienne municipalité avait projeté d'y refaire de nouveaux bâtiments pour les services techniques municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- s'engage à racheter en 2012 à l'E.P.F. l'immeuble cadastré section AH n° 491 d'une superficie de 2a 54 ca,

- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur B. HURAY, Maire Adjoint à signer chez Maître PRIEUR, Notaire à Pont de l'Arche, l'acte de cession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

b) Cession de terrain Chemin du Marché :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux des lotissements La Bergerie I et II, la commune a participé partiellement aux travaux de voirie du Chemin du Marché.

Il fait part que la cession d'une portion du Chemin du Marché cadastrée sections AH n° 523, 529, 542, 552 et 507 aurait dû être rétrocédée par la société T.A.M. (Terre à Maisons) à la commune à la fin des travaux.

Il propose au Conseil Municipal de régulariser cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour acquérir à l'euro les portions de terrain cadastrées sections AH n° 523, 529, 542, 552 (lot 25) et la parcelle cadastrée section AH n° 507 (lot 10) propriété de T.A.M.
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur B. HURAY, Maire Adjoint à la voirie et à l'urbanisme, à signer cette cession chez Maître PRIEUR, Notaire à Pont de l'Arche.
- décide que les frais de cession afférents seront pris en charge par T.A.M.

c) Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une part, que la commune de Ménesqueville souhaite adhérer à la C.D.C. de l'Andelle, d'autre part, il présente le projet des modifications statutaires portant sur :

- l'aménagement de l'espace,
- les actions de développement économique dans lesquelles on trouve entre autres, pour la commune de Romilly sur Andelle, « La Taillanderie », « le Moulin Cabot », « les Hautes Rives » et « le Château d'eau » où il est prévu un village d'artisans.
- les compétences optionnelles,
- les compétences facultatives.

Après en avoir délibéré, vu les statuts de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord à l'adhésion à la C.D.C. de l'Andelle de la commune de Ménesqueville,
- donne son accord au projet de modification des statuts de la C.D.C. de l'Andelle tel que présenté.

d) Château de Radepont – Abbaye de Fontaine Guérard :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il travaille depuis quelques temps à la cession à l'euro du Château de Radepont et de l'Abbaye de Fontaine Guérard.

Des accords avaient été donnés dans un premier temps et Monsieur le Maire vient d'apprendre que l'Armée du Salut a revu sa position et compte vendre cet ensemble.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Abbaye de Fontaine Guérard et le Château de Radepont constituent un haut lieu touristique de la Vallée de l'Andelle. Il indique que le Conseil Général, l'association Patrimoines, l'association Abbayes Normandes, ne sont pas favorables à une cession à un privé. Il indique d'une part, que la C.D.C. a fait établir par deux cabinets, des études qui font ressortir des conclusions similaires sur le grand impact touristique de cet ensemble, d'autre part, que les associations « Patrimoines » et « Abbayes Normandes » sont disposées à se mobiliser et accompagner toute action qui serait entreprise pour conserver cet ensemble dans le domaine public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une motion soit prise afin de conserver l'Abbaye de Fontaine Guérard et le Château de Radepont dans le domaine public.

Madame VANDER CRUYSSSEN fait part que de très nombreuses associations bénéficient de cet ensemble qui est très visité.

Monsieur AGUEZAILLOU indique que sur l'autoroute A13, dans les deux sens de circulation, la Vallée de l'Andelle est annoncée avec des panneaux représentant l'Abbaye de Fontaine Guérard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de prendre contact avec l'Armée du Salut pour conserver l'Abbaye de Fontaine Guérard et le Château de Radepont dans le domaine public,
- donne son accord à l'établissement d'une motion afin que l'Abbaye de Fontaine Guérard et le Château de Radepont restent dans le domaine public afin de faciliter son accession au public.

e) 9^{ème} classe : Ateliers musicaux aux écoles :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'Inspection d'Académie qui a décidé l'ouverture d'un 9^{ème} poste élémentaire.

Monsieur le Maire fait part du travail fourni par Madame ROUSSEL, la communication permanente avec l'Inspection d'Académie sur les effectifs de Monsieur CHIAPELLO, Madame DELABRIERE, la participation du Syndicat SNUIPP qui auront permis cette ouverture.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toutes les classes des écoles maternelle et élémentaire bénéficient d'ateliers musicaux. Il propose au Conseil Municipal d'établir un avenant au protocole d'accord avec les C.M.R. (Centres Musicaux Ruraux) qui dispensent l'éveil musical pour la 9^{ème} classe élémentaire, chiffrée pour la période du 5 Septembre 2011 au 16 Décembre 2011 à la somme de 333,54 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet d'avenant pour la dispense de l'éveil musical par les C.M.R. à la 9^{ème} classe élémentaire.

IX) Communications et informations :

a) Ecole élémentaire Louise MICHEL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a missionné Monsieur Jean-Pierre DELACOUR, Responsable des services techniques, pour finaliser les travaux de l'école Louise MICHEL liés aux réserves.

Pendant ses congés, Monsieur KUHN l'a remplacé. Il fait part du dynamisme et de l'efficacité des deux architectes Messieurs FOURNIER et DESJARDINS.

Il invite le Conseil Municipal à participer l'inauguration de l'école Louise MICHEL avec la participation de Madame AYACHE, Sous-Préfète et de Monsieur DESTANS, Président du Conseil Général, le 15 Octobre à 10 heures.

L'après-midi, il souhaite la participation de quelques conseillers pour une visite guidée de l'école dans le cadre des « Portes ouvertes ».

b) Liaison A 28 – A 13 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une réunion le Vendredi 30 Septembre à 9h30 en Préfecture de Région qui portera sur la liaison A 28 – A 13 avec le résultat des études par la DREAL de Haute-Normandie, les modalités envisageables de réalisation du projet, les prochaines étapes du processus dont la préparation et l'organisation de l'enquête publique préalable.

Monsieur AGUEZAILLOU se propose de représenter la commune à cette réunion. Un courrier sera adressé à Monsieur le Préfet de Région lui faisant part que la commune sera représentée à la réunion du 30 Septembre par Monsieur AGUEZAILLOU.

c) Travaux du Syndicat des eaux (S.I.A.E.P.) rue de la Libération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de changement des canalisations d'eau potable rue de la Libération effectués par le S.I.A.E.P. qui se déroulent bien.

Toutefois, il trouve qu'au niveau visuel, pour la rue la plus empruntée dans la commune, le rapiècement n'est pas esthétique. Une solution minimaliste consisterait à la réalisation d'une couche d'enduit gravillonné sur la surface totale des trottoirs chiffrée à 21.000,00 Euros TTC.

Un courrier sera adressé à Monsieur le Président du S.I.A.E.P. et il est demandé à Messieurs DUPUIS et KUHN, délégués de la commune dans ce syndicat, de faire part du mécontentement de la commune sur l'aspect esthétique des rustines de réfection sur les trottoirs de la rue de la Libération.

d) Place VIMBERT :

Dans le cadre des fêtes de la Saint Georges et de Septembre, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il n'est plus possible, pour des raisons de sécurité, de laisser les forains stationner sur le stade Maurice FLEURIEL.

Au cours de la discussion avec les forains, le Comité des Fêtes et les représentants de la commune, un accord a été trouvé pour le stationnement des forains lors des deux fêtes précitées, sur la place VIMBERT.

Une réflexion devra être portée par la commission voirie-urbanisme pour l'installation place VIMBERT de trois points d'eau, de l'électricité, de l'assainissement et de travaux d'amélioration du stationnement.

e) M-REAL :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que cinq repreneurs potentiels se sont manifestés pour la reprise de la papeterie M-REAL d'Alizay. M-REAL est en discussion avancée avec trois de ces repreneurs.

Monsieur le Maire souhaite que la meilleure solution puisse être trouvée, particulièrement pour les employés de cette usine.

f) Bande dessinée « Légende de la Côte des Deux Amants » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une bande dessinée réalisée par Monsieur Raphaël TANGUY, qui a participé au Salon du Livre à Romilly sur Andelle, va paraître très prochainement. Pour soutenir cette parution, une séance de dédicaces sera effectuée en Mairie.

Parallèlement, Monsieur Johan SOLON prépare également une bande dessinée sur la légende de la Côte des Deux Amants, qui devrait être plus ludique.

Il se propose d'aider également à la promotion de cette bande dessinée à venir.

g) Etablissements GAZFIO :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la grande réussite et le bon accueil lors de l'inauguration des établissements GAZFIO qui ont investi la somme de 3 millions d'Euros à Romilly sur Andelle. Il indique qu'il espère que cet investissement apportera une pérennité des emplois dans la commune.

h) Espace Multi loisirs :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du planning des travaux de réalisation de l'espace multi-loisirs comme suit :

- | | |
|--------------------------|---|
| Lundi 19 septembre 2011 | - envoi des consultations d'appel d'offres |
| Vendredi 14 octobre 2011 | - dépôt des dossiers avant 12h en Mairie
- réunion à 18h00 de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis |
| Lundi 24 octobre 2011 | - début des travaux |
| Lundi 21 novembre 2011 | - fin des travaux |

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme de 96 000 € a été provisionnée pour ces travaux au budget primitif.

L'accès à cet espace s'effectuera par la Sente Langlois et il nécessitera l'installation d'une nouvelle clôture qui sera conservée pour une future aire de jeux.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Sénateur Joël BOURDIN qui a accordé au titre de l'aide parlementaire une somme de 12 000 € pour les travaux de l'espace multi-loisirs.

i) Fête la septembre les 9 – 10 – 11 septembre 2011 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'extraordinaire week-end du 9 au 11 septembre 2011 marqué par les 40 ans du Jumelage, le 50^{ème} Corso Fleuri. Il remercie tous les participants qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation et particulièrement le Comité de Jumelage, le Comité des fêtes, les Mille Pattes, l'Orchestre d'Harmonie, Normandy Country.

Il tient également à renouveler ses remerciements à nos amis allemands de Biebesheim qui ont remis des cadeaux pour l'école « Louise Michel ».

Un courrier de remerciements sera adressé aux participants de cette manifestation qui seront invités à une réception en Mairie le 12 octobre à 18h00.

j) Chantier du Marais :

Monsieur le Maire tient à souligner la réussite des portes ouvertes du chantier au Marais avec la participation d'environ 150 personnes de tout âge. L'animation proposée par l'entreprise a été très appréciée.

Monsieur Ladislas PONIATOWSKI, Sénateur, a adressé ses félicitations pour cette manifestation.

k) Extension du Collège :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la pré-programmation en septembre 2011 des travaux d'extension du Collège de la Côte des 2 Amants.

La Livraison est prévue au printemps 2014. Actuellement, 2 classes préfabriquées sont installées dans la cour du Collège.

l) Port fluvial à Alizay :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours d'une réunion à la Préfecture sur l'action d'encouragement et de soutien au développement économique de l'emploi dans la vallée de l'Andelle à laquelle il a participé avec Monsieur Didier HOUSSAYE, il a été annoncé la construction d'un port fluvial à Alizay.

m) Prix du m3 d'eau :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que de nombreux Romillois s'inquiètent du prix élevé du m3 d'eau.

Il indique qu'il a adressé un courrier aux Présidents du Syndicat des eaux et du Syndicat d'assainissement. Il donne lecture des réponses apportées par les Présidents de ces 2 syndicats.

n) Rapport annuel du SYGOM :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport annuel du SYGOM. Il invite les Conseillers à le consulter au secrétariat de la Mairie.

o) MJC A.L.E.R. :

Remplacement de Madame Andréa ROBERT

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que la MJC A.L.E.R. a effectué une première sélection pour les candidatures au remplacement de Madame Andréa ROBERT à la MJC A.L.E.R. 5 candidatures ont été retenues et les personnes ont été reçues par le Maire, Messieurs CHIAPELLO, ADAM, ROTH, FONTENEAU.

La candidature de Mademoiselle Elodie PETIT a été retenue.

Dans le cadre des activités périscolaires compte tenu du nombre croissant de jeunes il a été mis à la disposition de la MJC A.L.E.R. le CARRE, la RIBAMBELLE, 2 classes de l'Ecole CONDORCET.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra toujours prévoir des locaux pour accueillir nos jeunes.

p) Web radio dans les écoles du territoire de la CDC :

Monsieur le Maire fait part que l'école élémentaire de Romilly sur Andelle a participé au projet Web radio, initié par la Communauté de Communes de l'Andelle. Un projet de partenariat entre les écoles de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre et le Collège de la Côte des 2 Amants est à l'étude.

q) Personnel communal :

Monsieur le Maire fait part que Monsieur Thierry PERRONNO, Chef de Service de Police Municipale, a bénéficié d'une promotion.

r) Subventions pour l'école Louise Michel :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier versement des subventions allouées pour la construction de l'école « Louise Michel » a été demandé.

s) Parc zoologique à Val de Reuil :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal qu'une enquête publique se déroule depuis le 14 août et jusqu'au 30 septembre portant sur l'exploitation d'un parc zoologique à Val de Reuil. Le Conseil Municipal n'est pas défavorable à ce projet.

t) Milton Roy – Enquête publique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique portant sur l'autorisation d'exploiter un site de fabrication, réparation et installation de pompes doseuses démarre le 21 septembre 2011.

u) Archivage :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que les services d'archivage du centre de gestion interviendront à la mairie le 4 octobre prochain et pour une période de 20 jours.

v) Remerciements :

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements :

- du syndicat intercommunal de musique pour les travaux de peinture des loges,
- de Madame BELLAVOINE, épouse MALLET, pour l'aide des services administratifs et la police municipale lors du décès de Monsieur Serge BELLAVOINE,
- de Mademoiselle PILLE Fanny et DELABARRE Franck pour les services apportés par la police municipale,
- des Roses d'Automne pour la participation à l'anniversaire des 100 ans de Madame DOSIERES,
- des prêtres Lazaristes pour l'attention du Conseil Municipal à l'occasion de leur départ de la Paroisse.

Monsieur le Maire annonce l'arrivée du Père Pascal LEROUX.

X) Tour de table :

Madame DELABRIERE fait part qu'elle travaille sur les projets en cours, à la rédaction des cahiers des charges.

Monsieur WENGLER fait part au Conseil Municipal que le 5 septembre a démarré le premier service du restaurant scolaire en liaison froide et avec l'innovation, pour les enfants de l'école élémentaire, du self-service. Les instituteurs de l'école élémentaire ont fait visiter au préalable aux enfants les installations du restaurant scolaire. Les enfants ont été émerveillés.

La prestation au niveau des repas pour les enfants et adultes est satisfaisante.

Les effectifs des enfants de l'école élémentaire sont d'environ 160 et pour l'école maternelle 70.

Tout le monde est satisfait de l'acoustique.

Monsieur WENGLER rend hommage aux personnes du restaurant scolaire et aux surveillantes qui ont su s'adapter très rapidement à un nouveau restaurant scolaire et mode de fonctionnement.

Monsieur DUPUIS informe le Conseil Municipal qu'il travaille avec Monsieur HOUSSAYE à l'établissement du livret des entreprises. Il fait part que des travaux de restauration de l'horloge à l'école Condorcet seront réalisés prochainement.

Monsieur HOUSSAYE fait part au Conseil Municipal du bon à tirer de l'agenda 2012 le 20 septembre prochain. Cet agenda comprendra 18 pages et sera distribué début décembre 2011.

Concernant le livret des entreprises de la Commune, qui comprendra 40 pages, il devrait être terminé en fin d'année 2011. Il sera présenté en début d'année 2012 aux entreprises puis distribué à la population de la Commune.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des dates à retenir comme suit :

Samedi 24 septembre 2011	La Passerelle	Bourse aux vêtements au Carré
Samedi 1 ^{er} octobre 2011	RPFC	3 ^{ème} foire à tout place Vimbert
Samedi 1 ^{er} octobre 2011	Détente et découverte	Expo école de peinture salle Aragon
Samedi 8 octobre 2011	Comité des fêtes	soirée à thème salle Aragon
Samedi 15 octobre 2011	UNC	Loto Salle Aragon
Samedi 15 octobre 2011	Inauguration école Louise Michel à 10h	
	Portes ouvertes de 15h à 18h	
Dimanche 16 octobre 2011	Moto club de l'Andelle	Trial à la carrière de Romilly
Jeudi 20 octobre 2011	Les Jumelles s'en mêlent	Atelier d'écriture avec une soixantaine d'auteurs salle Aragon autour d'un spectacle animé par les auteurs eux-mêmes
Vendredi 21 octobre 2011	Collecte de sang	Place Edmond de 10h30 à 13h00
Samedi 22 octobre 2011	Orchestre d'harmonie	Soirée Cabaret Salle Aragon
Samedi 22 octobre 2011	RAS	Soirée des bénévoles au Carré
Jeudi 27 octobre 2011	Forum de l'intérim	salle Aragon

Puis il donne connaissance des prochaines Assemblées Générales :

LE GROUPE VAGABONDAGES	le 20 septembre 2011 à 20h30 en Mairie
LA PASSERELLE	le 21 septembre 2011 à 20h30 en Mairie
NATUROSE	le 14 octobre 2011 à 20h30 en Mairie

Monsieur HURAY fait part au Conseil Municipal d'une part, que le raccordement électrique pour les feux tricolores au collège sera réalisé prochainement, d'autre part, que les travaux de réfection de la Sente des Jardins du Levant démarreront le 26 Septembre prochain.

Monsieur KUHN fait part au Conseil Municipal que le partenariat entre le Comité de Jumelage et le Comité des Fêtes, lors du 40^{ème} anniversaire du Comité de Jumelage et le 50^{ème} Corso Fleuri s'est déroulé dans une excellente entente.

Tout le monde est satisfait et il remercie la municipalité pour le soutien qu'elle a apporté à l'organisation de cet événement.

Il indique que la Charte du renouvellement du Jumelage a été signée.

Puis, il fait part que les services techniques municipaux ont terminé les travaux de réhabilitation d'un appartement au F.R.P.A. La Potière.

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal que les travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration sont prévus le 22 Septembre prochain.

Monsieur AGUEZAILLOU informe le Conseil Municipal qu'un accord a été trouvé avec toutes les communes et les écologistes pour le raccord routier de Val de Reuil à Isneauville. Cette bretelle sera payante.

Il demande dans quel état se trouve le drainage du stade de la Choule.

Il invite les conseillers à participer à la Journée de la Mobilité le 23 Septembre et ne pas prendre leur automobile.

Il manifeste sa satisfaction de savoir qu'à Romilly sur Andelle une association dispense l'Anglais aux enfants.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23h36.

La Secrétaire de séance,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Thérèse LANGLET

Didier HOUSSAYE

Jean-Luc ROMET